



Procès-verbal de la séance du Conseil communal d'Echallens du 1^{er} février 2024

Présidence : Patrick MORIER GENOUD (Echallens Autrement)

Secrétariat : Christian DECRAUSAZ, secrétaire suppléant

La séance est ouverte à 20h00.

1) **Bienvenue**

Le président souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers présents, aux membres de la Municipalité et au représentant de la presse.

2) **Appel :**

44 (quarante-quatre) membres répondent à l'appel. 9 (neuf) sont excusés. Le quorum est donc atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

3) **Dépôts :**

Le bureau n'a enregistré aucun dépôt.

4) **Communications du Bureau :**

4.1 Démission des 2 derniers membres PAI-UDC :

Le Président donne lecture des messages de démission de :

- Nadège PITTET ;
- Mauro RIVETTI.

Il les remercie et leur souhaite le meilleur pour leur avenir.

Il ajoute qu'un courrier va être adressé à l'ensemble des parrains de la liste PAI-UDC afin de pourvoir à leur remplacement, ainsi qu'à celui de Stéphane MAGNENAT, selon les dispositions légales applicables en la matière. Les parrains auront donc 6 semaines dès réception du courrier pour trouver des remplaçants.



4.2 Annulation de la séance du 7 mars 2024 :

Attendu qu'aucun préavis n'a été transmis au Bureau, ce dernier a décidé, d'entente avec la Municipalité, de l'annulation de cette séance.

4.3 Sortie du Conseil :

Le Bureau communiquera rapidement la date de la traditionnelle sortie annuelle du Conseil communal.

5) Communications de la Municipalité

5.1 Patinoire temporaire implantée sur le site du Tennis-Club (Sébastien SALVI).

L'exploitation de la patinoire en est déjà à mi-saison. Si les écoles jouent bien le jeu, le grand public peine à prendre ses marques. Sébastien SALVI invite chacune et chacun à essayer cette infrastructure d'ici la mi-mars.

5.2 Bilan de la Municipalité à mi-législature :

Le Syndic ainsi que chaque membre de la Municipalité présente et commente, dicastère par dicastère le bilan des actions prévues et réalisées à fin 2023 :



Conseil communal d'Echallens
Registre des procès-verbaux
Législature 2021-2026

Dicastère de Serge BORNICK :

<u>Projets</u>	<u>Actions en cours</u>	<u>Situation</u>
PDCom et PACom + révision PPA	PDCom à l'examen préalable à la DGTL depuis mai 2023. PACom en cours d'analyse par la commission consultative d'urbanisme.	Nous visons une approbation d'ici 2026
Création d'espaces de loisirs complémentaires pour toutes les catégories de notre population (jeunes, aînés, familles, ...)	Projet sur le site des Trois Sapins. Crédit d'étude accepté, études en cours.	
Système de gestion des zones d'activité SGZA. Dossier géré par l'ARGdV et le Canton	Examen préalable terminé mais examen préalable complémentaire à venir. Dépend de la Région.	

<u>Projets</u>	<u>Actions en cours</u>	<u>Situation</u>
Poursuite de la réorganisation/optimisation de l'administration communale	Réorganisation terminée – Optimisation en cours.	A poursuivre
Développement de la Cyberadministration	Mise en place d'un système de réservation des salles communales, mise en place d'un guichet virtuel eAdmin, étude en cours pour la gestion des cours de la piscine	Système de réservation et eAdmin réalisé Poursuivre le développement
Poursuite du développement des compétences du personnel communal vers une orientation « Services »	Par l'intermédiaire de la réorganisation de l'administration communale. Formation continue si nécessaire.	A poursuivre



Conseil communal d'Echallens
Registre des procès-verbaux
Législature 2021-2026

<u>Projets</u>	<u>Actions en cours</u>	<u>Situation</u>
Mise en place de nouvelles politiques publiques (mobilité, jeunesse, énergies renouvelables, etc.)	En cours.	
Optimisation outils de gestion (ERP – GED-IT)	Audits IT réalisés, variantes en cours d'études, réalisation sur 2024-2025-2026	Objectif partiellement atteint, poursuivre le développement
Amélioration de notre communication envers nos publics-cibles	Mise en place d'une stratégie de communication, diversification de nos outils de communication	
Révision de la Mobilité au Centre du Bourg	Modification des règles de stationnement. Autres mesures en cours d'analyse.	



<u>Projets</u>	<u>Actions en cours</u>	<u>Situation</u>
Maintien du taux d'imposition à 72,5	Sauf circonstances exceptionnelles le taux sera maintenu.	
Amélioration de la marge d'autofinancement (Notamment via Osiris)	L'augmentation de la population permet une amélioration de la marge, ampleur à confirmer.	
Révision des règlements communaux permettant d'adapter certaines taxes aux investissements futurs	Projet de règlement sur financement équipements communautaires ou taxe sur l'énergie. Projets pas débutés.	
Etudier réaffectation de certains actifs non-essentiels	Seul actif identifié à ce jour : bâtiment « Caza ». Dicastère bâtiments.	



Conseil communal d'Echallens
Registre des procès-verbaux
Législature 2021-2026

<u>Projets</u>	<u>Actions en cours</u>	<u>Situation</u>
Plan de mobilité de l'administration communale	Terminé. Introduction au 1.4.2023	
Etude électromobilité-infrastructure de recharge publique	Préavis déposé, travaux prévus en 2024	
Passage à MCH 2	Passage prévu en 2026	

Dicastère de Serge SALVI :

<u>Projets</u>	<u>Actions en cours</u>	<u>Situation</u>
Rénovation partielle de la piscine couverte	Etude en cours, rénovation partielle planifiée pour 2025-2026	Planning tenu
Amélioration de l'efficacité énergétique du patrimoine communal	- Assainissement du locatif Temple 7-9-11 - Comptabilité énergétique - Optimisation des installations techniques - Planification globale de l'assainissement du patrimoine	Etudes en cours Début en 2024 Début en 2024 2024-2025
Augmentation de la production d'énergie renouvelable locale-photovoltaïque (PV)	TS Solaire 2	Réalisation de TS Solaire 2 (via le dicastère des bâtiments)



Conseil communal d'Echallens
Registre des procès-verbaux
Législature 2021-2026

<u>Projets</u>	<u>Actions en cours</u>	<u>Situation</u>
Espace Co-Working	Analyse du besoin	à effectuer 2024
Renforcement du lien avec l'ACE	- Contacts réguliers et actions communes et concertées - Recherche de solutions innovantes avec les commerces locaux pour dynamiser leurs activités	Commencé / À poursuivre en continu
Identification des commerces manquants et prospection	Projet pas commencé	

<u>Projets</u>	<u>Actions en cours</u>	<u>Situation</u>
Espace Co-Working	Analyse du besoin	à effectuer 2024
Renforcement du lien avec l'ACE	- Contacts réguliers et actions communes et concertées - Recherche de solutions innovantes avec les commerces locaux pour dynamiser leurs activités	Commencé / À poursuivre en continu
Identification des commerces manquants et prospection	Projet pas commencé	

Dicastère de Christian MONNEY :

<u>Projets</u>	<u>Actions en cours</u>	<u>Situation</u>
Réalisation place basse du Château	Projet finalisé	Objectif atteint
Zone de dépose pour les écoliers à Court Champ et ch. de mobilité douce	Zone de dépose finalisée. Ch. de mobilité douce en provisoire selon demande du Canton	Objectif partiellement atteint
Etudes et projet de réaménagement de la place de la Gare (LHand)	Etudes en cours	
Réalisation du Parking pour le Gymnase	Etudes en cours	Projet en mains du Canton
Réfection de certains tronçons routiers	Tronçons réalisés et études en cours pour le solde	

<u>Projets</u>	<u>Actions en cours</u>	<u>Situation</u>
Poursuite de la rénovation des réseaux souterrains	En partie réalisé + études en cours	Villaire-Crépon terminés
Etudes et travaux concernant la STEP régionale	Etudes en cours, mais recours sur la Plan d'Affectation.	Cela dépendra du recours Projet d'ouvrage prêt en mars 2024
Amélioration de la mobilité douce	Préavis au CC 1 ^{er} semestre 2024	
Aménagements d'une place jeux sur la place de la Gare	Projet finalisé	Objectif atteint



Conseil communal d'Echallens
Registre des procès-verbaux
Législature 2021-2026

<u>Projets</u>	<u>Actions en cours</u>	<u>Situation</u>
Réfection des ouvrages d'art	Préavis au CC premier semestre 2024 pour pont rte Orbe et Ch. des Caves et étude rte de Moudon	
Amélioration de la sécurité sur les itinéraires utilisés par les piétons et cyclistes se rendant à l'école	Etude globale réalisée par le dicastère infrastructure, préavis en cours pour le passage piéton du Tennis	Partiellement réalisé

Dicastère de Corinne SAUTY :

<u>Projets</u>	<u>Actions en cours</u>	<u>Situation</u>
Poursuite de la mise en oeuvre de la Politique Jeunesse	Secteur repris par la Commune + ouverture du CARé et présence TSP	Objectif atteint pour le secteur Jeunesse, partiellement pour la présence des partenaires dans ce domaine
Offrir des infrastructures répondant aux besoins des jeunes et des familles	Pumptrack, patinoire temporaire, Midnight Sport, zones sportives ASIRE, place de jeux de la gare rénovée.	Objectif atteint, mais poursuivre le développement



Conseil communal d'Echallens
Registre des procès-verbaux
Législature 2021-2026

<u>Projets</u>	<u>Actions en cours</u>	<u>Situation</u>
Offrir et soutenir les conditions favorables à la préservation d'un tissu associatif riche	Maintien des subvention communales, nouveau système de réservation des salles plus convivial, soutien logistique des services communaux lors de manifestations d'importance	Objectif atteint, mais poursuivre le soutien
Soutenir l'organisation de manifestation d'importance	Soutien au comptoir régional, mise en place d'une animation estivale, soutien aux initiatives provenant des sociétés locales	Objectif atteint, mais poursuivre le soutien
Soutenir l'offre adaptée à chaque tranche d'âge et favoriser les projets intergénérationnels	Projet « Action communautaire » de Pro Senectute en cours et aide à la concrétisation des actions proposées	Objectif atteint, mais poursuivre le développement au niveau intergénérationnel

<u>Projets</u>	<u>Actions en cours</u>	<u>Situation</u>
Mettre à disposition des infrastructures communales en faveur des manifestations sportives ou culturelles ou de loisirs	Matériel mis à disposition lors de manifestations.	Objectif atteint, mais poursuivre le développement
Créer des conditions favorables à l'intégration des nouveaux habitants au sein du Bourg	Organisation et réalisation de la « Fête du Bourg » en 2023	Objectif atteint, mais poursuivre le développement
Soutien logistique et financier à la Commission Echallens 21	Poursuite du soutien aux projets locaux proposés par la commission	



Conseil communal d'Echallens
Registre des procès-verbaux
Législature 2021-2026

Dicastère de Céline MÜLLER :

<u>Projets</u>	<u>Actions en cours</u>	<u>Situation</u>
Cité de l'énergie	Suivi des objectifs quinquennaux	Certification obtenue en 2022
Plan Climat	Etude en cours	Etat des lieux effectué, priorisation des projets en cours.
Favoriser une transition de tous les acteurs de la commune vers une politique durable	Campagnes d'information spécifiques/thématiques réalisées et prévues chaque année. Soutien aux propriétaires (AOG, séances infos, ...).	

<u>Projets</u>	<u>Actions en cours</u>	<u>Situation</u>
Augmentation de la production d'énergie renouvelable locale-photovoltaïque (PV)	Réalisation d'AOG pour le photovoltaïque	Réalisé. 3 ^{ème} édition en cours
Encouragement à la mobilité douce et transports publics	Actions en 2024 sur le thème de la mobilité douce. Subvention vélo électrique + études à réaliser.	
Amélioration infra. mobilité douce (vélo et piéton)	En cours pour certains projets.	



Conseil communal d'Echallens
Registre des procès-verbaux
Législature 2021-2026

<u>Projets</u>	<u>Actions en cours</u>	<u>Situation</u>
Création d'un fonds de subventionnement pour soutenir les projets exemplaires en matière de climat	Etude en cours	
Développement des espaces verts afin d'agir contre les îlots de chaleur	Projet pas débuté.	Etudes programmée en 2024-2025
Mesures pour limiter la consommation de déchets de la population	Projet pas encore débuté	Prévu pour 2025

<u>Projets</u>	<u>Actions en cours</u>	<u>Situation</u>
Nouvelle politique de stationnement	Marquage en cours, réajustements. Plan de mobilité demandé à certaines entreprises.	En cours de finalisation

La discussion est ouverte.

Corinne FARQUHARSON(EA) remercie la Municipalité pour cette présentation très intéressante. Elle a pris note que le Pump Track serait déplacé dans une autre commune durant l'année 2024. Elle souhaite savoir où et pour combien de temps.

Corinne SAUTY indique que cette installation sera implantée à Penthalaz de juillet à septembre 2024.

Il n'y a pas d'autre question.

La discussion est close.

6) Communications des délégués aux associations intercommunales

Il n'y a aucune communication des délégués.

7) **Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023**

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023 ne suscite ni remarque ni demande de modification. Il est approuvé à la majorité moins 4 abstentions et remerciements à son auteure.

8) **Assermentation de deux conseillers communaux**

- Vu la démission de Claudia FREYMOND (SVI) ;
- Attendu qu'elle doit être remplacée selon les dispositions de la LEDP ;
- Vu le procès-verbal du Bureau du Conseil communal du 1^{er} février 2024 proclamant l'élection au Conseil communal de Cédric **GENTON** (SVI) ;
- Vu la démission de Medhi CURRAT (SVI) ;
- Attendu qu'il doit être remplacé selon les dispositions de la LEDP ;
- Vu le procès-verbal du Bureau du Conseil communal du 1^{er} février 2024 proclamant l'élection au Conseil communal de Nicolas **JOHN** (SVI) ;

Selon les formules d'usage, il est procédé à l'assermentation de

- Cédric **GENTON**, 1979, originaire de St-Saphorin (Lavaux)
- Nicolas **JOHN**, 1996, originaire de Meyrin (GE).

qui sont maintenant officiellement membre du législatif challennois. Le Président les en félicite et leur souhaite la bienvenue et beaucoup de plaisir dans l'exercice de leur fonction.

L'effectif de l'assemblée passe ainsi à **46** membres présents.

9) **Demande d'un crédit d'investissement de CHF 390'000.- destiné à l'aménagement de bornes de recharges publiques sur les sites de Court-Champ, des Trois-Sapins et de la Place Rochat - PM 2024-01**

9.1 La parole est passée à Marc DÖBLER (Entente) pour la présentation du rapport de majorité dont les conclusions ne diffèrent pas de celles du préavis.

Préambule :

La commission chargée d'étudier le préavis susmentionné était composée de :



Conseil communal d'Echallens
Registre des procès-verbaux
Législature 2021-2026

- Thierry MOTTAZ (Entente) ;
- Robert TYE (SVI/EcoCit) ;
- Patrick MIEVILLE (SVI/EcoCit) ;
- Corinne FARQUARSON (EA) ;
- Marc DÖBLER (Entente).

La commission s'est réunie à deux reprises les 9 et 18 janvier 2024, M. Serge BORNICK, Syndic, a répondu à ses questions le 18 janvier. La commission le remercie chaleureusement pour sa disponibilité et ses explications détaillées.

9.1.1 Contexte général :

En vue de la forte augmentation des véhicules électriques depuis ces dernières années avec un pic de 34,5 %, nous devons adapter rapidement nos infrastructures et proposer un service de recharge sur la commune d'Echallens.

Selon le PM trois emplacements se sont rapidement distingués :

- La place Rochat (4 bornes AC 22kW et 2 bornes DC 22kW) ;
- Court-Champs (6 bornes AC 22kW + 4 de réserve) ;
- Les Trois-Sapins (8 bornes AC 22kW + 2 de réserve).

9.1.2 Buts poursuivis et analyse des besoins pour Echallens et la Région :

Il s'agit d'une opération visant à offrir un réseau de bornes de recharges sur le territoire communal au service de la population.

Si la nouvelle Loi sur l'Energie en consultation devait s'appliquer telle que le projet le prévoit, nous serions sous doute sous-dimensionné car nous devrions pré-équiper (uniquement alimentation électrique) toutes les places publiques.

Cependant il y aurait une obligation d'équiper les bâtiments communaux.

Ci-dessous un extrait de l'article concerné : selon l'art. 42 al. 3 du projet de loi :

Les places de stationnement destinées à d'autres usages que l'habitation des bâtiments et parkings existants, doivent être équipées électriquement pour permettre l'alimentation d'une borne de recharge pour véhicules électriques, au minimum à hauteur de :

- 20% d'ici au 1er janvier 2030 ;
- 40% d'ici au 1er janvier 2035 ;
- 60% d'ici au 1er janvier 2040.

Les places de stationnement des bâtiments existants dont les entités mentionnées à l'article 5 alinéa 1 sont propriétaires doivent être équipées de bornes de recharge pour véhicules électriques, au minimum à hauteur de :

- 20% d'ici au 1er janvier 2030 ;
- 40% d'ici au 1er janvier 2035.



Il existe des solutions privées telle EVPass qui occupe deux places de parc dans le parking souterrain du Château.

EVPass a financé l'installation des bornes en échange d'un bail de 10 ans gratuit, la commune perçoit uniquement les frais de stationnement.

9.1.3 Choix et mise en œuvre des infrastructures :

Après des discussions avec M. BORNICK, il est clair pour la commission que le choix d'installer 20 bornes est une estimation justifiée, car la situation évolue très rapidement et il est difficile d'estimer le besoin réel. Le facteur principal guidant ce choix étant la volonté de trouver un équilibre entre un nombre de bornes trop faible qui pourrait générer des coûts par borne trop élevés et un nombre trop grand qui pourrait voir des bornes inutilisées. Il faut aussi se rappeler que les subsides s'appliquent à la première installation des bornes sur un site. Le choix de privilégier des bornes de recharge de type AC et DC 22kW semble pertinent tant au niveau du prix qu'au niveau de l'utilisation visée.

L'objectif de la Municipalité est que les bornes soient gérées par la commune, mais avec une intégration dans un système tel que EVPass pour maximiser l'utilisation des bornes. Un service de dépannage serait assuré par EATON.

La commission rappelle que dans le préavis N° 2022-10, qui traitait le nouveau parking sur le site de Court-Champ, il y avait un budget prévu de 70k CHF pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques. Selon M. BORNICK, ces bornes n'auront plus lieu d'être sur le nouveau parking et les 70k CHF ne seront pas dépensés dans le cas du préavis 2022-10, les bornes étant remplacées par celles prévues dans ce préavis.

Sur le site de Court-Champ les places à 30 minutes prises pour des places de recharge ne seront pas remplacées ailleurs et les places de recharge seront uniquement destinées à des voitures électriques en cours de charge. Après la construction du nouveau parking le nombre de places de parc sur le site de Court-Champ sera de 99.

Le quartier des Trois-Sapins étant un quartier de villas il est peu probable que les bornes soient utilisées par les riverains qui ont souvent la possibilité d'installer des bornes de recharge à domicile. Les bornes seront occupées principalement par les utilisateurs du site des Trois-Sapins : enseignants et visiteurs de la piscine et des installations sportives, avec une probabilité faible d'utilisation pendant la nuit.

Pour les membres de la commission l'installation des bornes sur le parking Rochat fait le plus de sens, avec une position centrale dans la commune et une forte utilisation par des Challensois et des visiteurs de notre commune.

9.1.4. Impacts Financiers :

L'objectif de la Municipalité est d'offrir un service à la population et d'encourager le développement de l'électromobilité en mettant à disposition un réseau de bornes de recharge avec la possibilité de maîtriser les coûts pour les utilisateurs. Les prix seront calculés pour permettre à la commune d'équilibrer les frais d'installation, de maintenance, de l'électricité etc.



mais sans subventionner les conducteurs de véhicules électriques. Toutefois il aurait potentiellement la possibilité d'offrir des prix préférentiels aux résidents de la commune.

Cet investissement est aussi supportable au niveau de l'augmentation de notre marge d'autofinancement. Si tout se passe bien, le projet sera autoporteur et il ne générera donc pas de coûts complémentaires.

9.1.5. Conclusions de la commission :

Vu ce qui précède, la commission, à la majorité, invite le Conseil communal à accepter le préavis tel que présenté.

9.2 La parole est passée à Corinne FARQUHARSON (EA) pour présentation du rapport de minorité.

Corinne FARQUHARSON précise qu'elle s'exprime en son nom et celui de Patrick MIEVILLE (Eco-Cit).

9.2.1 Contexte général et objectifs :

Le préavis a été présenté de sorte qu'il est censé répondre à trois demandes :

1. Inciter les personnes travaillant sur les sites concernés mais ne disposant pas de borne à domicile à l'achat d'un véhicule électrique.
2. Favoriser une solution de recharge de substitution pour les professionnels et riverains des sites retenus.
3. Participer à la transition entre les véhicules thermiques et électriques.

Ce projet est principalement orienté pour les utilisateurs extérieurs à notre commune. Ils ont été les seuls consultés dans ce sondage et dans un faible nombre (250 personnes et dont seulement 125 ont répondu).

9.2.2 Nature des interrogations des rapporteurs minoritaires :

Garder sa « vieille » voiture est plus écologique qu'en changer pour une neuve, même électrique, rappelle le conférencier (invité d'Agenda21 par le passé) Lucien WILLEMIN. Jeter du vieux en état de marche pour du neuf ne fait qu'ajouter au gaspillage.

Mais comme me l'a fait remarquer un conseiller absent ce soir, qu'en est-il de ceux qui doivent changer leur véhicule qui est vieux et plus en état de marche ?

Les rapporteurs minoritaires se sont notamment interrogés sur les sujets suivants :

- ***Appartient-il aux collectivités publiques de mettre à disposition de telles infrastructures en nombre ?***



Il est important de se rappeler que la voiture n'est pas un bien de première nécessité et d'autant plus en Suisse où l'offre en transport public est développée.

Lorsqu'une collectivité investit, il s'agit d'une forme de subvention. Il appartient à cette collectivité que le plus grand nombre bénéficie de cette subvention.

Entre ceux qui ne peuvent s'offrir le luxe d'un véhicule privé et ceux qui ont fait le choix de ne plus se déplacer en véhicule privé, on s'aperçoit que cet investissement favorise une frange limitée de la population et pas nécessairement ceux qui sont dans le besoin.

- ***Sommes-nous en train d'encourager une mobilité individuelle au détriment de solutions holistiques ?***

La mise à disposition de bornes de recharge à des tarifs compétitifs pourrait certes rendre la commune plus attrayante, mais cela pourrait également encourager le maintien d'une mobilité individuelle au détriment d'une mobilité douce ou l'usage des transports publics. Nous avons la chance d'avoir le LEB ou devrais-je dire, la ligne régionale N° 20 dans notre commune, il fait sens d'encourager en premier lieu les transports publics.

- ***Est-ce que le projet s'adresse aux Challensois ?***

Non, il s'adresse en premier lieu aux professionnels qui habitent en dehors de notre commune qui compte 6800 habitants à fin 2023. Si ce projet s'adressait en premier lieu à ses habitants qui n'ont pas un accès privé à une borne, on aurait pu imaginer implanter les premières bornes à proximité de quartiers comme la Chaussiaz ou la Villaire qui comptent des places de parc appartenant au domaine public. Leurs habitants auraient également été consultés.

- ***Entrepreneur ou facilitateur ?***

Quel est le rôle d'une commune ?

Une commune bénéficie de revenus réguliers et peut emprunter à des taux extrêmement attractifs contrairement aux entreprises privées. La pose de bornes électriques par la commune est une forme d'entrepreneuriat qui nécessite des ressources en temps et personnel. En achetant puis revendant l'électricité, elle peut subventionner comme elle peut s'assurer de futurs revenus au gré des aspirations politiques du moment. D'ailleurs cet élément est mis en avant par la majorité de la commission ad hoc en faveur du projet.

Nous sommes d'avis que l'autorité communale a pour mission de faciliter plutôt que de se substituer aux entrepreneurs. A en croire le préavis, à terme, nous roulerons tous électrique ; dans ces conditions, Il est fort probable que le secteur des bornes de recharge connaisse une expansion. La commune peut soutenir le développement des entreprises de ce domaine en offrant un nombre de places de parking public, mais elle ne devrait pas remplacer les initiatives des entreprises privées et ainsi s'immiscer dans un marché qui sera automatiquement biaisé.



9.2.3 Conclusion :

Les rapporteurs minoritaires ne sont pas contre un projet de bornes électriques mais pas sous cette forme et pas à charge de la collectivité.

Corinne FARQUHARSON cite une réflexion de notre collègue conseiller communal Cédric FREYMOND qui, en décembre dernier, en soutien à notre Municipalité et en référence à l'arrêt de la vente de cartes journalières CFF, déclarait :

« Ce n'est pas à la Commune de jouer les dépanneurs suite au changement du système des CFF. Si d'aventure les trois boulangeries d'Echallens venaient à fermer, le Conseil n'irait pas demander à la commune de vendre du pain au guichet à la population ! »

Elle ajoute que si nous souhaitons être cohérent dans notre politique communale, il ne faut pas s'immiscer dans ce marché mais remplir notre rôle de facilitateur.

Elle conclut au rejet du préavis.

La discussion est ouverte.

Marc MÜLLER (SVI-EcoCit) constate que la Place RoCHAT a été mentionnée dans le préavis comme l'emplacement le plus pertinent pour l'installation des bornes alors que le planning prévoit que cet endroit serait équipé en dernier, après Court-Champ et les Trois-Sapins.

Marc DÖBLER répond que cet ordre d'installation dépend de la structure du chantier.

Le Syndic précise que ce planning n'a pas été gravé dans le marbre. L'idée était de développer progressivement afin de voir comment les utilisateurs allaient réagir après l'implantation des premières bornes et d'adapter le nombre de bornes si nécessaire. La Municipalité entend cette remarque et peut très bien envisager d'équiper en premier lieu la Place RoCHAT sachant que l'objectif est d'équiper les trois emplacements cette année encore (bien évidemment en cas d'acceptation du préavis). Il n'est en fait question que de quelques mois d'écart. Il s'agira également d'agir en fonction des travaux en cours actuellement à Court-Champ.

Jean-Christophe BOILLAT (SVI-EcoCit) constate que, selon ce qui est mentionné dans le préavis, les bornes de Court-Champ remplaceraient celles mentionnées dans le préavis N° 2022-10. Il demande si l'option de laisser des tubes en attente serait quand même maintenue.

Christian MONNEY confirme ce qui a été mentionné dans le PM 2022-10. Il confirme que la Place de Court-Champ sera équipée de tubes de réserve. Il est par contre plus difficile de le faire sur la Place RoCHAT pour des questions de disposition.

Virginie FERN (EA) se dit interpellée par le choix de l'emplacement des bornes de recharge sur des zones de parcage de courte durée qui sont utilisées par les parents pour la dépose rapide de leurs enfants à la garderie ou l'UAPE. Ce nombre de place semble insuffisant aux heures de



Conseil communal d'Echallens
Registre des procès-verbaux
Législature 2021-2026

pointe. Dès lors, elle demande quelle a été la réflexion de la Municipalité par rapport au parking pour les familles.

Le Syndic répond que la Municipalité a étudié plusieurs emplacements pour l'implantation des bornes de recharge. Il a été tenu compte de la disposition des places de parc et de la proximité avec des armoires électriques et les raccordements électriques car les infrastructures nécessaires sont conséquentes sur ce genre de places de parc. Plus on peut raccourcir les fouilles et les canalisations électriques, plus c'est intéressant. Pour ce qui concerne ces places de dépose rapide, des comptages ont été faits. Il s'avère que ces places ne sont utilisées qu'aux heures de pointe avec 4 pics très court chaque jour. Même quand toutes ces places sont utilisées, il en reste suffisamment en réserve, situées juste derrière. Il y a donc juste une rangée à créer en plus. Si l'on fait les pointages 10 minutes après l'entrée ou la sortie des écoles, ces places sont libres et largement sous utilisées le reste de la journée. Le Syndic relève que la Municipalité a reçu une remarque de la direction des écoles expliquant que ces places étaient sous utilisées. Il ajoute que lorsque l'aménagement des infrastructures sportives sera terminé, on pourra créer 4 ou 5 places supplémentaires à l'entrée du parking pour compenser.

Hervé DELAY(SVI/EcoCit) demande à la Municipalité quel a été son raisonnement pour sa prise de décision quant au projet, soit faire soi-même plutôt que de faire faire par des tiers. À son sens, cette mention manque dans le préavis.

Le Syndic relève que la Municipalité a eu un important contact avec la Ville d'Yverdon-les-Bains qui a fait la même démarche après beaucoup d'études. Plutôt que de tout recommencer à zéro, la Municipalité a décidé de prendre en compte les résultats des études yverdonnoises. Il précise que le projet d'Yverdon est bien plus conséquent que celui d'Echallens. Par contre, le concept retenu a l'avantage, ce qui répond aux points soulevés par Mme FARQUHARSON, que toutes les infrastructures seront réalisées par les privés (ce n'est pas la commune qui va faire les fouilles et poser les tubes). Finalement, le montant de CHF 390'000.- permettra de payer des entreprises privées. De plus, la gestion des bornes sera également déléguée à des entreprises privées qui ont les logiciels adaptés qui permettent de faire la recharge à Echallens, à Yverdon ou à Zurich. Il n'appartient pas à la commune de faire cette gestion. Dès lors, la commune ne va s'occuper que d'acheter de l'électricité. Faut-il privatiser ceci alors que l'on sait qu'en Suisse, les entreprises électriques sont détenues par le secteur public comme ROMANDE ENERGIE et d'autres. Les coûts d'aménagement des emplacements sont relativement élevés, cependant les emplacements sont bien choisis et bien situés. Le coût de revient du courant serait très légèrement supérieur à 50 cts le KWH alors que le prix de vente serait de l'ordre de 59 cts le KWH. Il y aurait donc un léger bénéfice. Des si petites marges n'intéressent pas les privés. Les privés n'investissent et agissent que là où il y a vraiment de l'argent à gagner. Ne mettre des bornes qu'au parking du Château ou sur la Place Rochat pourrait les intéresser car il y aurait un très gros débit et que les coûts d'infrastructures seraient moindres. Dans ce cas les autres emplacements resteraient à charge de la commune. Dès lors, la Municipalité préfère avoir la maîtrise du système sur l'ensemble de la commune. Le Syndic ajoute encore qu'il y a un projet de loi présenté par M. le Conseiller d'Etat Vassilis VENIZELOS qui impose d'équiper tous les parkings et les bâtiments publics de bornes de recharge. La Municipalité ne fait qu'anticiper. Les infrastructures proposées pourraient être insuffisantes si le projet passe tel qu'il est à l'heure actuelle.



Conseil communal d'Echallens
Registre des procès-verbaux
Législature 2021-2026

Blaise VIONNET reprend une phrase du rapport de minorité : « *l'implantation de quelques bornes publiques pour le transit nous paraît justifiable. Cependant le chiffre de 20 bornes semble excessif* ». Compte tenu de cette remarque, il ne comprend pas très bien la conclusion, attendu que les minoritaires rejettent complètement le préavis. Pourquoi ne pas avoir amendé le préavis en demandant un nombre de bornes inférieur.

Corinne FARQUHARSON fait référence à la présentation de M. le Préfet. Il n'y a pas grand-chose que l'on peut modifier dans les conclusions d'un rapport. Il n'y avait donc pas possibilité d'intégrer cette notion dans les conclusions. Les minoritaires estiment qu'un tel projet appartient au domaine privé et que le rôle de la commune n'est pas d'être entrepreneur et de subventionner à large échelle une minorité. Elle estime qu'il faut choisir ses batailles (on nous a fait la remarque en décembre 2023 que la vente de cartes CFF n'était pas le travail de la commune). Il faut donc être cohérent. Elle pense que EVPass qui est déjà présente au Château pourrait très bien proposer l'installation d'autres bornes sur les sites choisis. Par ailleurs, elle confirme que les minoritaires ne sont pas contre les bornes pour les personnes qui sont de passage. Au final, elle considère que ce n'est pas à la commune de s'immiscer dans un business en devenir. À terme, les stations essence devront bien, elles aussi, installer des bornes de recharge.

Eric VIDELIER (EA) estime que stationnement et recharge sont deux choses différentes. Il a constaté qu'il est mentionné dans le préavis, au chiffre 2.4, que les véhicules électriques ou hybrides seraient exemptés de la taxe de parcage pour la durée de la charge. À ses yeux, il s'agit d'une flagrante inégalité de traitement entre les utilisateurs de véhicules rechargeables et les utilisateurs de véhicules thermiques. Il aimerait savoir s'il s'agit d'une subvention cachée.

Le Syndic déclare que l'idée est que pendant la période de recharge, on applique le tarif normal, sachant que pour les Trois-Sapins, les trois premières heures sont gratuites. Une taxe plus élevée serait facturée à la fin de la recharge pour éviter les voitures ventouse.

Eric VIDELIER considère que la formulation du préavis concernant ce sujet est maladroite.

Le Syndic concède et confirme que si une personne laisse son véhicule sur la place au-delà du temps de gratuité, elle devra payer la taxe de parcage au tarif usuel avec une possibilité d'infliger des pénalités en cas d'abus. Avec ce système, c'est la commune qui fixe les tarifs et non la société à qui la gestion des bornes est confiée. Il relève par ailleurs qu'à ce jour, aucune société spécialisée en la matière n'a demandé d'autorisation pour implanter des bornes de recharges aux emplacements mentionnés dans le préavis.

Corinne FARQUHARSON profite de l'occasion pour demander au Syndic si la Municipalité a approché des entreprises à ce propos. En effet, lors des entretiens que les commissaires ont eu avec la Municipalité, il est apparu que EVPass était très contente de la charge qu'elle a au Château. Elle a l'impression que la Municipalité n'a pas vraiment sollicité le marché afin de récolter des offres et qu'elle a simplement décidé de faire le projet elle-même.

Le Syndic rétorque que la Municipalité a évidemment eu des contacts avec la société EVPass car c'est elle qui a fait toutes les offres pour les bornes. Cette entreprise est tout à fait au courant des projets challennois. À aucun moment, cette société n'a signalé son intérêt d'installer elle-même des bornes aux endroits choisis. Ils sont par contre très intéressés d'en mettre une



troisième au Château car les coûts d'infrastructure sont nuls. Le projet tel que présenté permettrait à la Commune, tout en étant juste rentable ou de faire un léger bénéfice, sans faire de concurrence déloyale aux privés, d'offrir un service à la population.

Marc DÖBLER estime que ce projet ne prendrait pas du travail aux stations-service qui devront bien s'adapter d'ici quelques années. Les stations-service installeront des bornes de recharge rapide, alors que le projet que nous étudions ce soir s'applique à des bornes de recharge lente. Il s'agit donc de deux marchés très différents et il n'y a pas de concurrence déloyale.

Michaël COMTE (Entente) s'interroge concernant l'intérêt écologique, évoqué dans le préavis et discuté dans le rapport de minorité, du passage de la mobilité automobile thermique à la mobilité automobile électrique : les experts s'accordent à dire que ce n'est pas la panacée sur le plan environnemental ; du moins dans une perspective globale et face à l'urgence climatique, parce qu'on en reste malgré tout à la promotion d'une mobilité automobile individuelle qui a toujours un coût écologique majeur. Les mêmes experts considèrent néanmoins que la diminution de l'empreinte carbone directe qui accompagne ce passage est plutôt une bonne chose dans une perspective de transition, notamment énergétique.

Il relève qu'il faut donc que cette transition s'accompagne au niveau politique d'un panel de mesures dans divers autres domaines liés à la durabilité. Or, dans son préavis, la Municipalité indique justement, il la cite, que « *l'idée du développement de bornes de recharge de substitution s'inscrit dans le cadre de notre politique en matière de durabilité* ». Ses questions, qui s'adressent directement à la Municipalité, sont donc les suivantes :

- Premièrement, quelles sont, à ce stade de la législature et dans la perspective des années à venir, les objectifs généraux de cette politique en matière de durabilité ? Pour autant qu'il y ait à proprement parler une telle politique, puisque, s'il a bien compris le point de situation présenté tout à l'heure par la Municipalité, le Plan climat censé la déterminer, et qui était annoncé pour l'année dernière, est repoussé aux calendes grecques.
- Par conséquent et deuxièmement : à quel titre la mise à disposition de ces bornes de recharge pour véhicules électriques – une mesure qui ne figurait pas dans le programme de législature 2021-2026 – s'inscrit dans cette politique (s'il y a en a une, donc) ?

Serge BORNICK conteste tout d'abord le terme de calendes grecques. En effet, le plan climat sera traité pas plus tard que le 6 février 2024 par la Municipalité et sera finalisé dans les semaines qui suivent. Il précise qu'il s'agit d'un très gros travail qui a notamment été traité par des bureaux prestataires extérieurs. Plus de 100 objectifs seront présentés. Il relève que ce travail peut être fait vite, bien et pas cher. Cependant, ces 3 conditions peuvent difficilement être réunies. Il précise que tant le rapport du GIEC que le plan climat prévoient que l'on doit travailler sur plusieurs aspects. On doit réduire le nombre de véhicules par habitant et favoriser la mobilité douce et la transition aux véhicules électriques. On ne va en effet pas jeter les voitures thermiques en bon état et les passer à la presse. Cependant, pourquoi ne pas les remplacer par des véhicules électriques lorsqu'elles sont en fin de vie ? C'est pourquoi il faut prévoir l'installation de bornes de recharge et que le projet présenté dans ce préavis est tout à fait en ligne avec le plan climat qui sera présenté prochainement.



Florence ETHENOZ (EA) demande si les places de réserve projetées sont prévues pour des bornes AC ou DC.

Marc DÖBLER précise que pour les places de réserve, seuls les tubes seront posés. Par la suite, en fonction des perspectives futures, on aura la possibilité de choisir quel type de borne seront installées, ou pas.

Florence ETHENOZ précise qu'elle est propriétaire d'un véhicule électrique et qu'elle bénéficie d'une installation de recharge lente à la maison. Elle relève qu'on ne connaît pas du tout quel va être le comportement des futurs propriétaires de véhicules électriques qui n'auront pas la chance de pouvoir installer leur propre borne de recharge. Elle estime que les stations-service locales vont devoir augmenter leur offre pour ne pas perdre leurs clients et installeront des bornes rapides. Dès lors, les installations de recharge lente prévues dans le préavis ne vont-elles pas être délaissées par les clients au profit des bornes rapides qu'elles trouveront dans les stations-service ?

Marc DÖBLER indique que la commission a longuement discuté de ce point, à l'interne et avec M. le Syndic. Il apparaît que l'utilisation de ces bornes est fait de gens qui veulent parquer pour une relative longue durée (1 à 3 heures) et bénéficier du service de recharge lente. Pour les personnes qui n'ont pas la possibilité de recharger à domicile, les bornes lentes prévues sont une bonne solution pour pouvoir recharger leur véhicule la nuit alors que la place est libre. Par contre, pour les personnes qui se déplacent et veulent voyager, on touche plus une infrastructure à recharge rapide. C'est aussi pour cela que les deux types de bornes sont prévus sur la Place Rochat.

Le Syndic tient à préciser, pour celles et ceux qui, contrairement à M. DÖBLER, ne possèdent pas de véhicule électrique, que les tarifs ne sont pas du tout les mêmes. Ce n'est pas seulement une question de choix du temps de recharge. Pour une recharge rapide, le tarif est de l'ordre de CHF 1.00 le KWH alors que pour une recharge lente, il est d'environ 60 cts le KWH. Les utilisateurs vont recharger sur des bornes rapides uniquement s'ils sont pressés par le temps ; sinon, ils vont choisir la recharge lente. Le prix des bornes n'est non plus pas le même. On parle de CHF 1'500.- pour une borne lente alors qu'une borne rapide vaut CHF 13'500.-. L'écart est phénoménal ! C'est aussi pour cela que la Municipalité a estimé que les clients utiliseraient plutôt les bornes lentes. Les personnes qui viendraient parquer et recharger leur véhicule la nuit n'auraient aucun intérêt à le faire avec des bornes rapides. Par contre, les stations-service installeront (à l'instar de ce qu'a fait la LANDI) des bornes à recharge très rapide (environ 10 minutes). Pour l'instant cette borne suffit aux besoins locaux.

Gaël GERMANO (Entente) résume les arguments des rapporteurs de minorité qui refusent l'installation des bornes de recharge :

- Il s'agit de la promotion de véhicules individuels électriques ;
- La commune se substitue aux entreprises privées qui travaillent dans ce domaine ;
- Le projet utilise des moyens d'employés communaux.



Conseil communal d'Echallens
Registre des procès-verbaux
Législature 2021-2026

S'il pousse leur réflexion plus loin, les auteurs du rapport de minorité souhaitent aussi vendre les parkings communaux mentionnés dans le préavis à des acteurs privés. En effet, ces parkings poussent à promouvoir la mobilité individuelle des personnes n'habitant pas Echallens et que cette prestation peut être effectuée par des acteurs privés comme on le voit à la Riponne.

Corinne FARQUHARSON répond qu'elle et M. MIEVILLE se sont surtout posés la question de savoir quel est, à leur sens, le rôle d'une commune. Le but n'est pas de vendre ces parkings ou ces places de parc mais d'avoir un rôle de facilitateur. La commune ponctionne le contribuable d'un certain montant chaque année pour emprunter à des taux préférentiels. La commune a donc des facilités qu'un entrepreneur privé n'a pas. Il y a donc quelque chose de biaisé sur le plan du marché. À son sens, on passe dans le système d'une subvention. Elle estime que ce n'est pas à la commune de faire un tel projet. Ce genre d'activité ressort, à son avis, du domaine privé. La commune ayant des employés, elle peut fournir un certain nombre de bornes à leur usage. Cependant cette prestation serait destinée principalement à des employés non domiciliés à Echallens ou qui travaillent pour l'Etat de Vaud pour ce qui est de Court-Champ ou des Trois-Sapins. Le rôle de facilitateur consisterait à amener des entreprises privées à réaliser le projet.

Gaël GERMANO comprend que si l'on suit le raisonnement de Mme FARQUHARSON concernant le rôle de facilitateur de la Commune, elle subventionne toute personne qui stationne sur ses parkings, vu qu'il s'agit d'une propriété communale et qu'elle fait payer un certain tarif de parcage, alors qu'une entreprise privée pourrait tout aussi bien s'occuper de cette prestation. En fait, la réflexion concernant les bornes pourrait tout aussi bien être étendue au parking.

Corinne FARQUHARSON estime que pour le parking la commune n'achète pas d'électricité qu'elle va revendre. Elle ajoute que si l'on en croit ce projet, on va passer au « tout électrique ». Ce business va prendre de l'essor. Ce sont les stations-service qui vont devoir installer des bornes. Elle se demande s'il appartient vraiment à la commune de le faire.

Cédric FREYMOND (Entente) tient à remercier Mme FARQUHARSON d'avoir fait passer son intervention du mois de décembre 2023 à la postérité, bien qu'il ne pense pas que la comparaison entre les boulangeries et les bornes puisse s'appliquer *mutatis mutandis* (comme le dirait Hervé DELAY). Il relève qu'il est mentionné que si la loi sur l'énergie devait s'appliquer, on serait vraisemblablement sous-dimensionné. Il demande si la Municipalité entend appliquer le même business-model en cas de redimensionnement nécessaire.

Le Syndic remercie M. FREYMOND pour la question. Il répond que la Municipalité n'a pas encore réfléchi à cette éventualité. Cependant, il relève que les grandes villes qui nous entourent et sont, en principe, assez souvent des exemples en matière de durabilité, suivent ce modèle. Il rappelle à nouveau que le rôle de la commune va se limiter à implanter des bornes qui seront construites et gérées par des privés. La commune ne fera qu'acheter et vendre de l'électricité. Il estime de plus que si la loi passe, il y aura un tel besoin d'infrastructures qu'il doute que les entreprises privées aient les moyens financiers pour exécuter toutes les opérations. Elles seront contentes de vendre leurs installations, de facturer la gestion mensuelle plutôt que d'investir des capitaux qu'ils devraient emprunter à des taux plus élevés que les communes. Chacun devrait donc y trouver son compte.



Conseil communal d'Echallens
Registre des procès-verbaux
Législature 2021-2026

La parole n'est plus demandée, Le Président relit les conclusions du rapport de majorité qui ne diffèrent pas de celles du préavis et il est passé au vote à main levée.

Résultat des votes :

À la suite d'une demande de recomptage émanant de Mme FARQUHARSON, les résultats définitifs sont les suivant :

- | | |
|---------------|----|
| • OUI | 31 |
| • NON | 11 |
| • Abstentions | 3 |

Ainsi, à la majorité, le Conseil communal

- **vu** le préavis municipal N° 2024-01 du 21 novembre 2023 ;
- **vu** les rapports de la commission désignée pour étudier cet objet ;
- **considérant** que celui-ci a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

1. **d'autoriser** la Municipalité à aménager des bornes de recharges publiques sur les sites de Court-Champ, des Trois-Sapins et de la Place RoCHAT ;
2. **d'accorder** à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 390'000.- ;
3. **d'autoriser** la Municipalité à financer cette dépense au moyen d'un emprunt effectué auprès d'un établissement financier aux meilleures conditions du moment ;

10) Demande d'un crédit extra-budgétaire de CHF 111'000.- pour la rénovation du pavillon scolaire du site des Trois-Sapins et la réfection de divers locaux administratifs (Villaire 8 et Château) – PM 2024-02

Quentin WENGER (Entente) résume et commente le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet, dont les conclusions ne diffèrent pas de celles du préavis.

Préambule :

La commission chargée d'étudier ce préavis était également composée de :

- Caroline VUAGNIAUX (EA) ;
- Jean-Pierre WALDVOGEL (SVI).



En avant-propos, le rapporteur tient à préciser qu'il semble important de préciser le cadre légal entourant ce préavis. Au début de la législature 2021-2026, le Conseil communal a délégué des compétences à la Municipalité, en votant le préavis municipal N° 2021-08 concernant *l'engagement de dépenses imprévues et exceptionnelles*.

10.1. Historique du pavillon scolaire :

Depuis l'été 2003, le collège des Trois-Sapins abrite un nouveau pavillon scolaire de type « Batiflex ». Affectueusement surnommé « la cage à hamsters » par les élèves, ce bâtiment comprend 4 salles de classe de 64,5 m², réparties sur deux niveaux, deux bureaux de respectivement 14.5 m² et 10.7 m² situés au 1er étage, ainsi que des locaux sanitaires et techniques situés au rez-de-chaussée. Ce bâtiment « provisoire » sera finalement utilisé pendant dix-sept années, jusqu'en 2021. Cette année-là, l'ASIRE construit un nouveau bâtiment (B4) sur le site scolaire et le pavillon est repris par la Commune qui y installe le CARé (centre d'animation et de rencontre d'Echallens) à l'étage et propose de nouveaux locaux au club d'échec le « Chess-Club Echallens » au rez-de-chaussée.

10.2. Réaffectation du pavillon scolaire :

Au début de l'automne 2022, une rencontre est organisée entre une délégation de l'ASIRE et des membres de la Municipalité, afin d'examiner la situation concernant l'enclassement de la rentrée 2023-2024. En effet, le site des Trois-Sapins manquerait alors de deux à quatre classes. Plusieurs solutions sont évoquées et c'est finalement la mise à disposition du pavillon scolaire « Batiflex » qui sera retenue (c'est-à-dire un retour à la précédente situation qui existait jusqu'en 2021).

10.3. Travaux :

De par son âge déjà avancé pour un bâtiment provisoire, le pavillon est surveillé régulièrement par le Service des bâtiments. Lors du printemps 2022, il est apparu que plusieurs poteaux en bois se trouvaient en mauvais état, « rongés » par l'humidité. Dans l'attente d'un devis, confié à l'entreprise JPF-Ducet Construction Bois, des protections extérieures ont été placées principalement sur les poteaux touchés, afin de limiter de nouvelles détériorations.

Cependant, la structure en bois du bâtiment étant dans un état préoccupant et un assainissement de cette dernière coûtant près de CHF 150'000.-, la Municipalité opte alors pour une autre solution, en janvier 2023 : faire analyser le bâtiment par un bureau d'ingénieur (Chabloz & Partenaires SA) et renforcer uniquement les points critiques. Le 17 mars de la même année, le bureau remet son rapport d'expertise (annexe 1 du PM 2024-02).

Le rapport d'expertise a démontré le besoin de réaliser des travaux de réfection ponctuels de la structure porteuse du bâtiment. Le bureau a esquissé trois variantes différentes pour renforcer structurellement les poteaux existants, présentant les plus fortes dégradations. Dans un premier temps, 6 poteaux ont été jugés prioritaires sur les 12 qui nécessitent un renforcement. Ces 6 premiers ont été consolidés tels que présentés dans le préavis municipal. Les autres sont prévus dans le cadre du budget 2024.



Conseil communal d'Echallens
Registre des procès-verbaux
Législature 2021-2026

A la suite de ce rapport, la Municipalité a mandaté le bureau en question afin de procéder à l'appel d'offres pour l'exécution et le suivi des travaux. Parmi les différentes propositions proposées par ce dernier, c'est la variante 2b qui a été retenue. La structure est ainsi renforcée tant au niveau du rez-de-chaussée, qu'à l'étage où les nouvelles trames viennent doubler l'intérieur du bâtiment. L'entreprise de charpente Dizerens et Frères Sarl à Chapelle-sur-Moudon a été retenue et a procédé aux divers travaux de renforcement.

10.4. Déménagements :

Le pavillon étant désormais (ré)utilisé par l'ASIRE, il a fallu reloger le CARé et le Chess-Club.

Pour le premier, ce sont les locaux de la Villaire 8, qui furent aménagés. Ces anciens appartements avaient été utilisés par l'UAPE PopCorn, puis comme locaux, afin d'effectuer des tests Covid-19 pour les pharmacies du Bourg.

Concernant le Chess-Club, il est tout simplement retourné dans son ancien local situé dans un appartement au-dessus de la grande salle du Château (locaux utilisés par l'entreprise Steiner durant les travaux de rénovation du Château). Comme pour la Villaire 8, il a fallu réaménager et rénover ces locaux. Afin de garantir les mêmes conditions que celles qu'ils connaissaient aux Trois-Sapins, le Chess-Club peut également utiliser l'annexe de la grande salle du Château, les mardis soir.

10.5. Coûts et financement :

Le tableau, ci-dessous résume l'annexe 2 et certains éléments du PM 2024-02.

Bâtiments	Coûts des travaux (montants arrondis)	Financement
Pavillon scolaire 2023	CHF 63'000.-	Prélèvement sur fonds « <i>Réserve collège secondaires</i> » no 9280.351.00 (en 2023)
Villaire 8	CHF 23'000.-	Prélèvement sur « <i>Fonds de réserve Jeunesse</i> » no 9282.351.08
Château, appartement	CHF 25'000.-	Clé de répartition ASIRE (1/3) – Commune (2/3) Les coûts à charge d'Echallens seront portés sur le compte « <i>Entretien des bâtiments</i> » 35101.3141.00 (en 2023)
TOTAL	CHF 111'000.-	
<i>Pavillon scolaire 2024</i>	<i>* CHF 50'000.-</i>	<i>Prélèvement sur fonds « Réserve collège secondaires » no 9280.351.00 (en 2024)¹</i>

* Estimation pour 2024



Dès les premières rencontres du Comité directeur de l'ASIRE et de la Municipalité, il a été convenu que les deux entités allaient assumer, ensemble, les coûts de ces travaux. Une fois ces derniers connus, un accord a été trouvé pour chaque bâtiment :

- Pavillon scolaire :
Les coûts des travaux liés au renforcement du pavillon scolaire seront comptabilisés dans le compte n° 35105.3141.00 « entretien des bâtiments ». Un montant correspondant sera prélevé au fonds de rénovation des Trois-Sapins. (« Réserve collège secondaire » 9280.351.00)
Un préavis en ce sens sera également présenté au Conseil intercommunal de l'ASIRE.
- CARé, Villaire 8 :
Les frais liés à l'aménagement du CARé seront pris sur le fonds de réserve Jeunesse 9282.351.08. Ce fonds a été créé suite à la dissolution de l'association « La Caza ». Il se monte à CHF 67'410,46 au 31.12.2022. Les coûts de cette opération seront portés dans les comptes de charges 3141.00 « Entretien des bâtiments » de la section Bâtiment Villaire 8 Voirie (35207), et de la section Bâtiment Jeunesse, site Villaire 8 (35109), Cette nouvelle section a été créée pour différencier les comptes concernant la partie « Voirie » et la partie « Jeunesse ».
- Chess-Club, Château :
Pour les frais liés au déménagement du Chess-Club, une clé de répartition ASIRE - Commune a été trouvée. Les coûts à charge d'Echallens (deux tiers) seront portés sur le compte « Entretien des bâtiments » 35101.3141.00 en 2023.
- Charges (comptables) pour Echallens :
Finalement, les charges non compensées par un prélèvement sur un fonds sont celles liées à la rénovation de l'appartement du Château représentant CHF 25'000.-. Avec la clé de répartition décidée, cela porte le montant à environ CHF 17'000.-.

10.6 Développement durable

Aspects économiques

- L'opération financière a été, au final, relativement peu coûteuse grâce aux solutions qui ont pu être trouvées et à la participation de l'ASIRE.
- De plus, cette solution a permis de ne pas avoir recours à la location onéreuse de Portakabins pour une période estimée à 3 ans.

Aspects sociaux

- La Commune a privilégié le site des Trois-Sapins au profit des élèves de la Commune et des environs, sans toutefois péjorer les anciens utilisateurs du pavillon qui ont été



relogés dans de bonnes conditions permettant aux jeunes de continuer de se rencontrer et au Chess-Club de poursuivre son activité.

Aspects environnementaux

- La rénovation partielle du pavillon permet d'éviter des déplacements d'élèves sur d'autres sites plus éloignés.
- Ces travaux vont permettre de poursuivre encore quelques années l'exploitation du bâtiment, soit bien au-delà de la durée de vie initialement prévue de cette structure « provisoire ».

10.7. Avis et réflexions de la commission

La commission reconnaît, bien évidemment, l'aspect urgent de ces travaux. De plus, elle remercie chaleureusement la Municipalité d'avoir mis à disposition, rapidement, des locaux pour le CARé et le Chess Club.

Toutefois, la commission s'est posé la question de la durée de vie du bâtiment, ainsi que du nombre de classes sur le site scolaire des Trois-Sapins : si Echallens et le Gros-de-Vaud continuaient à s'agrandir, n'allons-nous pas nous retrouver dans la même situation d'urgence par manque de classes ?

Pour ces derniers aspects, la Municipalité a rassuré la commission, en expliquant que l'étage supplémentaire du Bâtiment 4 allait compter 6 ou 7 classes en tout, contre seulement 4 dans le bâtiment provisoire. Cela permettra d'absorber la potentielle hausse du nombre d'élèves et donc celui de classes aussi. A la suite d'une entrevue avec le directeur des Trois-Sapins, M. SALVI a expliqué que les prévisions pour ces prochaines années n'étaient pas alarmistes. Il serait question d'une légère hausse, suivie d'une stagnation voire d'une légère baisse d'élèves d'ici un peu moins de 10 ans. Ce phénomène se voit actuellement dans des communes voisines, où certaines classes ont dû être fermées face au recul du nombre d'élèves. De plus, le but des Trois-Sapins n'est pas de dépasser les 800-850 élèves.

La commission s'est également posé la question du coût de l'opération.

- Le plafond des CHF 150'000.- était-il un problème ?
- Aurait-il fallu scinder la rénovation du pavillon et les travaux de relogement en deux préavis distincts afin d'avoir plus de moyens ?

La Municipalité a assuré qu'elle n'a pas limité ces dépenses pour ce préavis. En choisissant la variante 2B (la plus chère et la plus durable dans le temps), elle voulait rendre les travaux les plus efficaces possibles, en se concentrant « uniquement » sur les six poteaux qui avaient été rongés par l'humidité. Le tout en se basant, bien sûr, sur le rapport d'expertise de Chabloz & Partenaires SA. Puis, dans un second temps, la Municipalité a dû penser à reloger le CARé et le Chess-club. Elle en a profité pour réhabiliter les locaux de la voirie et ceux du Château portant en tout, le montant des travaux à près de CHF 150'000.-. Travaux ni luxueux, ni « au rabais »,



selon la Municipalité et ne nécessitant pas d'autres rénovations urgentes, il n'était pas nécessaire de dépasser la limite fixée par la délégation de compétence.

10.7 Conclusions :

La commission conclut en invitant le Conseil communal à accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte

Hervé DELAY (SVI) relève que, souvent, le provisoire dure. Il demande s'il y a une vision du futur de cette « Cage à Hamsters » une fois que l'étage supplémentaire sur le dernier bâtiment du collège des Trois-Sapins sera construit.

Sébastien SALVI répond que la Municipalité a été très contente d'apprendre que le Conseil Intercommunal de l'ASIRE avait validé, il y a quelques jours, le crédit d'étude pour l'agrandissement du bâtiment 4 des Trois-Sapins. L'objectif de la Municipalité est de maintenir la « Cage à Hamsters » à flot jusqu'à la création du nouvel étage sur le bâtiment 4. Ensuite, il s'agira d'examiner la situation en fonction de son état et des besoins en classe de l'ASIRE. Si ce n'est pas le cas, le bâtiment pourrait disparaître.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le Président relit les conclusions du rapport qui ne diffèrent pas de celles du préavis et il est passé au vote à main levée.

Ainsi, à l'unanimité, le Conseil communal

- **vu** le préavis municipal N° 2024-02 ;
- **vu** le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;
- **considérant** que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

décide

1. **d'autoriser** la Municipalité à effectuer divers travaux d'entretien urgents sur le pavillon scolaire du site des Trois-Sapins et sur divers locaux administratifs (Villaire 8 et Château) ;
2. **d'accorder** à cet effet à la Municipalité un crédit extra-budgétaire de CHF 111'000.- ;
3. **de financer** cette dépense au moyen des liquidités courantes ;
4. **d'autoriser** la Municipalité à prélever CHF 113'000.- sur le fonds « Réserve collège secondaire » ;
5. **d'autoriser** la Municipalité à prélever CHF 23'000.- sur le fonds « Réserve Jeunesse » ;



6. **de prendre acte** qu'un montant d'environ CHF 8'500.- sera pris en charge par l'ASIRE.

11) Rapport de la commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat « Pour des services de proximité à l'attention des jeunes de moins de 25 ans » de Florence ETHENOZ et consorts

Cédric FREYMOND (Entente) résume et commente le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet.

11.1 Préambule :

Dans sa séance du 11 mai 2023, le Conseil communal décidait de prendre en considération le postulat déposé par notre collègue Florence ETHENOZ et intitulé « Pour des services de proximité à l'attention des jeunes de moins de 25 ans ».

Ce postulat demandait à la Municipalité d'étudier un certain nombre de possibilités en relation avec les services en faveur de la jeunesse sur Echallens :

1. De faire un point de situation des services déjà disponibles ;
2. De faire venir certains services ou toutes autres fondations/offres de services en faveur de cette population ;
3. D'assurer une présence régulière de ces services en complément de ceux existants ;
4. De trouver des lieux d'accueil possibles ;
5. D'une mise en œuvre d'une communication autour de ces services disponibles à Echallens ou ailleurs.

10.2 Examen du rapport de la Municipalité :

Le 10 novembre 2023, la Municipalité a rendu sa réponse qu'une Commission ad hoc composée de Florence ETHENOZ (EA), postulante, Nadja MONNEY (SVI) et votre serviteur, s'est chargée d'examiner.

La réponse de la Municipalité dresse un état des lieux des associations et organismes actuellement présents dans notre Commune. Il en ressort que de nombreuses offres de services existent déjà même si elles ne concernent pas toute la Jeunesse en tant que telle.

Il existe également des projets pour développer l'offre à Echallens et dans la région du Gros-de-Vaud. On peut citer l'agrandissement des locaux de l'ARASPE qui devrait permettre à terme d'accueillir des organismes en lien avec la jeunesse lors de permanences spécifiques. La Commune a aussi entamé des discussions avec Profa et JetService, qui pour l'heure n'ont pas encore abouti en raison de contraintes budgétaires cantonales. Enfin, la commission sociale régionale de l'ARGdV a étudié l'opportunité de déployer du Travail Social de Proximité sur le plan régional et Echallens collabore encore aujourd'hui avec l'ARGdV sur ce sujet.



10.3 Analyse de la commission :

Aux termes de son analyse, la Commission a constaté qu'une offre de services à l'attention de la Jeunesse existe et que la Municipalité s'est engagée dans un dialogue avec différents organismes afin de développer leur installation ou du moins leur présence ponctuelle sur la Commune. Des lieux d'accueil sont ou seront à disposition. Enfin, la communication des activités jeunesse est effectuée sur différents supports, notamment une page dédiée sur le site Internet de la Commune, dans la mesure du budget à disposition.

La Commission salue le travail déjà entamé par la Municipalité et l'encourage à poursuivre dans cette direction tout en anticipant les besoins futurs générés entre autres par l'ouverture du gymnase et de l'école de la construction. A cette fin, la Commission estime nécessaire que le dicastère de la Jeunesse bénéficie du soutien financier adéquat.

Avant de conclure, la Commission tient à remercier la Municipalité. Ceux qui étaient présents lors de la séance du 11 mai 2023 se rappelleront peut-être que la Municipalité avait montré quelques réticences par rapport au postulat. La rapidité et la qualité de la réponse démontrent que la Municipalité prend très au sérieux la question des activités en faveur de la jeunesse.

10.4 : Conclusions :

La Commission est ainsi d'avis que la Municipalité adresse à satisfaction les points soulevés dans le postulat et propose dès lors, à l'unanimité, de prendre acte de sa réponse.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Le Président relit les conclusions du rapport et il est passé au vote à main levée.

Ainsi, à l'unanimité, le Conseil communal :

- **Vu** la réponse de la Municipalité du 10 novembre 2023 au postulat « Pour des services de proximité à l'attention des jeunes de moins de 25 ans » ;
- **Vu** le rapport de la Commission désignée pour étudier cet objet ;
- **Considérant** que celui-ci a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

- **De prendre acte** de la réponse de la Municipalité.



12) Élections diverses

12.1 Élection d'un délégué à l'EFAJE pour la suite de la législature 2021-2026 :

Le Président rappelle la démission de Mme Claudia FREYMOND (SVI).

Hervé DELAY (SVI) présente la candidature de Mme Nadia PIEMONTESE PAHUD.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Ainsi, conformément aux article 11 LC et 13 RCC, est élue tacitement :

- Nadia **PIEMONTESE PAHUD** (SVI)

qui accepte son élection.

Le Président la félicite et lui souhaite beaucoup de plaisir dans sa nouvelle fonction.

12.2 Election d'un scrutateur pour la fin de l'année électorale 2023-2024 :

Le Président rappelle la démission de Mehdi CURRAT (SVI).

Hervé DELAY présente la candidature de Damien CURRAT.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Ainsi, conformément aux article 11 LC et 13 RCC, est élu tacitement :

- Damien **CURRAT** (SVI)

qui, absent, accepte son élection par la voix d'Hervé DELAY.

13) Divers

Barbara MASSET (Entente) déplore que les décomptes de jetons de présence pour l'année 2023 n'aient pas été envoyés aux Conseillères et Conseillers et demande que cela se fasse rapidement.

Le Président indique que les jetons ont été payés. Il va transmettre cette requête à la secrétaire.



Conseil communal d'Echallens
Registre des procès-verbaux
Législature 2021-2026

Serge WENGER (Entente) se plaint d'avoir été dérangé tout au long de la séance de ce soir par le bruit de la ventilation sur le côté gauche de la salle. Il souhaite qu'il soit remédié à cette problématique.

Sébastien SALVI va en référer à qui de droit.

Patrick MIEVILLE (SVI/EcoCit), donne quelques informations au sujet du Festival du Film Vert qui aura lieu le samedi 16 mars 2024 à l'Aula du Collège des Trois-Sapins, avec, notamment, la présence de M. Lucien WILLEMIN et divers stands, dont celui de PRO NATURA.

Sébastien SALVI signale que, depuis le 10 janvier 2024, l'EVAM a, à nouveau, sollicité la mise à disposition de l'abri PC situé au-dessous de la COOP pour l'accueil de migrants qui occupent également le bâtiment de la CASA pour l'accueil de jour. Il précise qu'il ne s'agit que de jeunes hommes (il n'y a ni femmes ni enfants). L'EVAM souhaite maintenir cette structure le moins longtemps possible. Comme lors du précédent accueil de migrants, des bénévoles prennent la charge de quelques activités pour entourer ces gens. Les personnes intéressées par cet accompagnement peuvent le contacter et leurs coordonnées seront transmises à l'EVAM.

Pierre DESPONDS (Entente) va, une fois n'est pas coutume, faire un peu de publicité pour le film « Bisons » qui va prochainement être diffusé au cinéma d'Echallens. Dans le casting de ce film, on pourra découvrir un acteur qui fait partie de cette assemblée. Il pense que le Président en sait peut-être un peu plus que lui à ce sujet...

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h57.

Le Président :

Le Secrétaire suppléant :

Conseillers excusés :

CAPDEVILA Juan (Entente), CEREGHETTI Virginie (Entente), CURRAT Damien (SVI), FALCIANO Olivier (Entente), KALTENRIEDER Stéphane (SVI), LANDRY Philippe (Entente), PIQUILLOUD Stéphane (SVI), PITTET Philippe (Entente), TYE Robert (SVI).